



6

SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex
Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
Tel : 05 62 34 90 54 Fax : 05 62 34 91 06
Email : snu65@snuipp.fr Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

Chers collègues,

Action commune Direction et fonctionnement de l'école SNUipp.FSU 65 et SGEN-CFDT 65

CONTEXTE

Le mercredi 7 septembre, les trois syndicats départementaux SNUipp.FSU65, Sgen-CFDT65 et SE-Unsa 65 devaient se rencontrer sur le dossier direction.

Le SE-Unsa 65 a informé SNUipp 65 et Sgen-CFDT 65 par courrier qu'au niveau national, et donc départemental, il mène l'action "grève administrative des directeurs" en dehors de l'intersyndicale.

Le SNUipp.FSU65 et le Sgen-CFDT65 en ont pris acte et ont maintenu l'intersyndicale.

DECISIONS

Suite à cette réunion, nous vous proposons la consigne syndicale commune suivante, qui fait accord dans de nombreux départements.

L'idée n'est pas de refuser de faire ce qui est demandé, mais de faire ce qu'il est possible pour chaque directeur et chaque équipe, avec le temps et les moyens qui nous sont donnés.

Il est grand temps que l'administration se rende compte qu'il n'est pas toujours possible de répondre en temps et en heure à ses demandes.

"Je fais si j'ai le temps, sinon j'avertis avec courtoisie ma hiérarchie ..."

Voici le mail qui doit être envoyé en réponse aux demandes (IA, IEN, CPD, CPC, ...) que vous avez décidé de différer.

a) modèle pour les écoles n'ayant jamais eu d'aide administrative

M. l'Inspecteur ou Mme l'Inspectrice

Vous me demandez de vous renvoyer tel compte-rendu, document, tableau ... pour telle date.

Je vous informe que je n'ai malheureusement pas encore eu le temps nécessaire pour satisfaire votre demande, mais je m'engage à vous le faire parvenir lorsque je trouverai le temps.

En effet, notre école ne bénéficie pas de l'aide administrative et son fonctionnement s'en trouve fortement pénalisé.

Très respectueusement.

Mme ou M. directrice(teur) de l'école

b) modèle pour les écoles n'ayant plus d'aide administrative

M. l'Inspecteur ou Mme l'Inspectrice

Vous me demandez de vous renvoyer tel compte-rendu, document, tableau ... pour telle date.

Je vous informe que je n'ai malheureusement pas encore eu le temps nécessaire pour satisfaire votre demande, mais je m'engage à vous le faire parvenir lorsque je trouverai le temps.

En effet, notre école ne bénéficie plus de l'aide administrative et son fonctionnement s'en trouve fortement pénalisé.

Très respectueusement.

Mme ou M. directrice(teur) de l'école

Si les boîtes mail des IEN et de l'administration sont gorgées de ce type de message, il est certain qu'il y aura une prise de conscience et que des remontées seront faites au niveau du ministère.

Parallèlement, nous vous demandons de nous tenir au courant à la moindre pression de la part de la hiérarchie, pour que nous puissions intervenir auprès de l'Inspecteur d'Académie.

L'action que nous vous proposons dépasse largement le cadre de la suppression des EVS, et concerne le problème plus global de la direction et du fonctionnement de l'école, toujours dans l'impasse.

Cette action a pour objet de faire pression pour obtenir l'ouverture de réelles négociations sur l'ensemble de ce dossier.

Le pire serait d'en faire toujours plus et de se taire !!!

En pj vous trouverez un texte à afficher pour informer les parents de vos élèves et une motion de conseil des maîtres à adresser à l'IA et à l'IEN : les directeurs ne doivent pas être isolés dans cette action qui nous concerne tous.

N'hésitez pas à aborder ce sujet lors de vos réunions de rentrée avec les parents.

Vous pouvez également informer le Maire de votre commune.

Au niveau national le SGEN-CFDT et le SNUipp.FSU ont informé les parlementaires sur ce dossier et nous faisons de même au niveau départemental.

Nous nous adressons aussi à l'IA.

Bon courage à tous et n'hésitez pas à réagir !

cordialement

joëlle noguère et gilles verdier